

porte quel pays dans leur propre domaine. Toutefois, ces directeurs au Canada, sont forcés, en raison de notre nationalisme très spécial, d'engager des acteurs du syndicat canadien, même si leur type n'est pas celui qu'exige tel rôle particulier.

Je ne vais pas m'étendre là-dessus, car je parle d'un domaine que je connais très peu, tout ce que j'en sais, je l'ai appris au cours d'enquêtes faites il y a quelques années, pour mon compte personnel. Donc, je propose tout simplement que lorsqu'il s'agira de choisir les personnes qui recevront de l'aide en vertu du présent bill, on ne tienne aucun compte de cet élément de chauvinisme.

Je suis nationaliste, monsieur le président, et je souhaite la naissance d'une industrie cinématographique canadienne. Je sais que des Canadiens et des sociétés canadiennes ont fait d'énormes efforts et, parfois, perdu des sommes considérables en tentant de réaliser un film commercial. Chaque fois, ils se sont heurtés à l'insuffisance du marché canadien. Dès qu'ils tentent de mettre la main à la pâte et de produire un film pour Radio-Canada, par exemple, ils sont arrêtés par les exigences actuelles: on n'embauche que des citoyens canadiens.

Nous voulons accroître sans cesse le nombre d'excellents directeurs, éclairagistes, décorateurs et spécialistes divers, nécessaires à la réalisation d'un bon film sans parler des comédiens. Ces gens existent, nous le savons, car ils ont connu le succès dans d'autres pays. Mais si pour mettre sur pied une industrie canadienne du cinéma, il faut exiger que la Société d'encouragement à l'industrie cinématographique canadienne n'embauche que des Canadiens pure laine, nous nous limiterons nous-mêmes et nous ne pourrions pas obtenir les meilleurs scénarios, les meilleurs comédiens ou les meilleures normes techniques.

A mon avis, on ne devrait pas imposer de limites de ce genre à nos producteurs de films. Si ces personnes ont besoin d'un certain type de directeur ou de techniciens possédant certaines aptitudes, ils devraient pouvoir les engager. Nous savons que la production des films de Walt Disney nécessitait l'emploi, par la *Disney Corporation*, de techniciens presque tous Canadiens. Or, nous avons obtenu des résultats magnifiques. Cette industrie pourrait jouer dans les deux sens, mais ce que nous cherchons, c'est quelque chose qui peut se vendre.

Mon dernier point prendra la forme d'une question. Le ministre a parlé de la difficulté

[L'hon. M. Hamilton.]

inhérente à la distribution; c'est-à-dire la vente. Le défaut principal, c'est qu'aujourd'hui, le marché cinématographique exige une clientèle dépassant de plusieurs millions de personnes celle que nous avons au Canada. Le marché doit être assez vaste pour compenser les frais de production d'un film.

La mise en marché des films comporterait l'établissement de nombreux liens avec les agences internationales de distribution, mais le ministre a dit que cela coûte cher. J'appuie ce projet de loi avant tout parce que j'ai vu des entreprises canadiennes subir un échec dans ce domaine. J'espère que ces mises de fonds, même si elles proviennent de l'État, comme la chose se fait ailleurs, aideront ces gens à surmonter les obstacles qui empêchent de simples entreprises canadiennes de jouir d'une situation financière assez favorable pour faire face aux énormes coûts de production et de distribution à l'étranger. Nous avons besoin d'un débouché suffisant pour les films canadiens, afin que l'industrie devienne rentable et parvienne un jour à accumuler les capitaux nécessaires pour subvenir à ses besoins.

A la suite de ces quelques remarques et de l'avertissement que j'ai lancé tantôt, monsieur le président, je voudrais demander au ministre s'il a l'intention d'assujettir cette société au nationalisme borné et chauvin contre lequel je l'ai mis en garde dès le début.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, le fait même que les films doivent présenter des avantages commerciaux montre que les gens qui ont du talent, acteurs, cinéastes ou techniciens, participeraient à la réalisation. Il se peut qu'un film soit entièrement canadien mais nous n'avons pas fixé de pourcentage dans le projet de loi, comme on le verra en lisant l'article 10(2). A ce qu'on me dit, la Grande-Bretagne fixe un pourcentage de 80 à 85 p. 100, mais notre projet de loi est beaucoup plus souple. Cependant, si on le considère globalement, le film doit contenir des éléments canadiens.

L'hon. M. Hamilton: Dois-je comprendre que même si notre pourcentage est plus faible, il faut que l'élément canadien domine pour que le film soit financé?

L'hon. Mlle LaMarsh: La résolution mentionne, entre autre, que nous voulons éviter des actes de piraterie de la part d'autres compagnies qui utiliseraient l'argent des contribuables pour faire des profits. C'est pourquoi les films devront en général contenir des éléments canadiens ou posséder un caractère ca-